

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 159

Artikel: Autour du suffrage féminin : tactiques de combat

Autor: La Harpe, Jacqueline de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... • 6.50
Le Numéro.... • 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Prémny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, • 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Où sont les 1588 abonnés?... — Autour du suffrage féminin, tactiques de combat: Jacqueline DE LA HARPE. — Un service civique pour la jeunesse féminine (autour de la motion Waldvogel): A. LEUCH-REINECK. — De ci, de là... — Les femmes dans les Conseils de paroisse: E. GD. — La IV^e Conférence internationale du Travail et les femmes: A. DE MADAY. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton:* Notes d'actualité, Henriette Renan: Marg. EVARD. — L'Exposition de la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs: Emilie GAUTIER.

Où sont les 1588 abonnés ?...

Hélas!... notre saut en arrière est considérable cette quinzaine où sont rentrés les remboursements postaux, allégés en route d'un fort contingent d'anciens abonnés, qui, soit ont refusé nettement de payer ce remboursement, soit l'ont laissé traîner impayé dans les bureaux de poste et n'ont pas même répondu à la circulaire de rappel qu'en dernier effort nous leur avons envoyée... Voici comment se chiffrent nos pertes:

Refus de payement	20
Impayés en retour dont l'abonnement n'a pas été acquitté dans le délai fixé	22
Abonnés de l'étranger n'ayant pas payé leur abonnement dans le délai fixé	8
	50

Il est vrai que nos amis, toujours à la brèche, nous ont procuré cette quinzaine encore

11 abonnements nouveaux

ce qui réduirait notre déficit à 39, si nous n'avions hérité de la dernière quinzaine un déficit de 8 abonnements encore. Par conséquent, notre recul sur le chiffre, déjà insuffisant en lui-même de nos abonnés en 1922, est aujourd'hui de

47 abonnés

C'est grave, mais ce n'est rien moins que désespéré si chacun veut nous aider... A l'œuvre, et merci!

Le « MOUVEMENT FÉMINISTE »

Autour du Suffrage féminin

Tactiques de combat

M. Abel Bonnard a fait paraître dans la *Revue de Paris* du 1^{er} janvier un article intitulé *La vie présente: le rôle des femmes*, où il examine les causes profondes auxquelles est dû l'échec des propositions de suffrage féminin au Sénat français. Beaucoup d'hommes, constate-t-il, répugnent à laisser la femme monter à l'égalité. C'est un fait. Mais nombreux sont d'autre part ceux qui répugnent à l'y faire descendre. Et partant de là, M. Bonnard s'étend sur la grandeur de la tâche de la femme, sur la place

qu'elle occupe dans notre société, sur le rôle considérable qu'elle joue presque à l'insu de tous. C'est avec raison, nous semble-t-il, qu'il souligne une vérité trop souvent négligée à notre époque utilitaire et impatiente: « C'est parce qu'il y a eu beaucoup d'existences plus riches dans leur dedans que dans leur dehors, où une vie réglée et modique ne traduisait pas l'excédent intime des méditations, des sentiments et des rêves, c'est grâce à cette véritable réplétion que peut soudain se manifester un homme insigne, délégué de tant d'âmes inconnues, chargé de dépenser tout ce qu'elles ont accumulé de ressources... Tous les grands luxes de l'humanité tiennent à ses réserves profondes ».

L'auteur nous raconte ensuite qu'après avoir fait ces réflexions et s'être demandé si l'intervention des femmes dans la politique amènerait une amélioration de l'état de chose existant, il descendit dans Paris. Ce qu'il y vit, c'est le Paris des femmes, c'est-à-dire: à travers les glaces des magasins le chignon d'or de quelque vendeuse; dans les rues: un visage émergeant des fourrures, un œil, une bouche, un sourire, ou quelque silhouette rapide s'engouffrant dans une auto et laissant, pour dernière image, un haut talon, une cheville luisante... Ces visions ont fait dévier le cours des méditations de M. Bonnard: il songe que les femmes sont précieuses aux hommes par leurs défauts comme par leurs qualités, et il conclut: « Je songeais ainsi en marchant et j'avais eu l'esprit si assombri par les mornes perspectives qui s'étaient avant cela offertes à moi, qu'en apercevant les brillants visages que rencontraient mes regards, je ne pouvais m'empêcher de me réjouir et de me dire, un peu rassuré: Il y a donc encore des femmes futiles, frivoles, coquettes, friponnes, trompeuses: quel bonheur! quel bonheur! ».

Que cette note bouffonne, placée à la fin de l'article, amuse et fasse rire, cela se comprend. Mais il y a lieu de le regretter. Bien plus: il faut protester, car il est à craindre, hélas, qu'elle ne soit surtout destinée à jeter la confusion dans l'esprit du lecteur. Il y a là une tactique qui doit être dénoncée — parce que trop souvent on a recours à elle — et que je qualifierais de déloyale, si je ne craignais d'exagérer ma pensée. On commence par parler avec émotion de la femme épouse et mère, du rôle auguste qu'elle remplit dans l'ombre — et c'est pour qu'elle ne sorte pas de cette ombre tutélaire qu'on voudrait lui refuser le droit de vote; — aussitôt après, on relève les faiblesses de la femme — ce qu'on fait avec condescendance, mais



avec complaisance aussi. — On place d'abord la femme très haut — le droit de vote? quelle chute pour elle! — puis très bas — le droit de vote? mais elle n'en est pas digne! — On oscille, — oh! sans trop insister, — entre l'admiration et le mépris; on est tour à tour généreux et hautain, on s'attendrit, puis on badine. De tout cela, que ressort-il en fin de compte? C'est que, pour avoir trop dit, on a dit fort peu; qu'on n'a pas précisé sa pensée, et que, la discussion n'ayant pas été menée logiquement et rigoureusement jusqu'à son terme, on est resté dans le vague et dans l'à-peu-près.

Or, la question qui se pose est celle-ci: l'entrée de la femme dans la vie publique correspondra-t-elle nécessairement pour elle à une déchéance? Le droit de vote est-il incompatible avec sa tâche particulière? La tradition et cette « discipline fermement fixée » dont parle M. Bonnard sont-elles seules à la maintenir dans ses devoirs de famille? En un mot, la femme changera-t-elle les choses, ou sera-ce elle qui sera changée?

Sur ce point, M. Bonnard semble avoir une opinion très pessimiste; mais ses vues ne sont que des présomptions qu'il appartient à l'expérience d'infirmier ou de confirmer. L'expérience seule, en effet, pourra montrer si les conséquences du suffrage féminin seront autres en France qu'elles ne le sont dans les pays où les femmes votent déjà, et où les résultats sont très encourageants.

Voilà comment se pose le problème. Et cela méritait, nous semble-t-il, d'être précisé. Quant au reste, que M. Bonnard se rassure: le droit de vote n'empêchera pas qu'il y ait des femmes frivoles, coquettes, trompeuses. Il y a longtemps que les hommes votent, et cependant je ne crois pas me tromper en affirmant que — s'il nous plaisait de le faire — nous femmes, nous pourrions nous écrier aussi: « Il y a donc encore des hommes fainéants, vaniteux, lâcheurs, perfides: quel bonheur! quel bonheur! »

JACQUELINE DE LA HARPE

Un service civique pour la jeunesse féminine A propos de la motion Waldvogel

C'est le 7 décembre 1920 déjà que M. Waldvogel a présenté au Conseil National une motion préconisant l'introduction d'un service civil pour la jeunesse suisse. M. Eugster-Züst, conseiller national, avait fait autrefois une proposition analogue, mais avec le but de remplacer par un service civil productif le service militaire, ce qui lui avait valu l'appui du parti socialiste, tandis que la motion dont il est question ici provient d'une inspiration tout à fait différente. M. Waldvogel conçoit en effet le service qu'il préconise à côté et en dehors du service militaire, en stipulant toutefois qu'il serait raccourci pour les hommes de la durée du service militaire qu'ils ont à accomplir. Voici d'ailleurs le texte de la motion:

« Le Conseil fédéral est invité à examiner l'introduction « pour toute la jeunesse suisse d'une obligation de travail de « six mois, et cela pour des raisons pédagogiques, hygiéniques, « sociales, économiques et nationales ».

La jeunesse féminine de notre pays — surtout de la Suisse allemande — s'est aussitôt emparée d'une idée qui répondait à des désirs depuis longtemps caressés. On la baptisa joyeusement des noms de *service féminin*, *école de recrues pour femmes*, etc. Quant aux jeunes gens, il n'en est plus question depuis que M. Waldvogel a présenté son exposé de motifs (24 mars 1922) parce que personne ne se soucie de leur appliquer cette mesure.

La plupart trouvent dans le service militaire la satisfaction de leurs besoins d'activité et de vie en commun, tandis que les jeunes filles, celles en particulier qui se groupent en *Stauffacherinnen* et en *Sempacherinnen*¹⁾, se sentant frustrées de ce dont jouissent leurs frères, réclament la réalisation de ce projet.

En développant sa motion au Conseil National, M. Waldvogel a fort intelligemment remis l'organisation de service aux Associations féminines. Conformément à cette suggestion, l'affaire est discutée dans toute la Suisse afin qu'un programme défini soit établi pour le jour où la motion sortira des cartons du Palais Fédéral. Il n'y a pas péril en la demeure puisque M. Chuard, lorsqu'il l'a acceptée, au nom du Conseil fédéral, a ajouté: « Ce ne sera « ni pour demain ni pour après-demain ». Et nous savons que depuis la création du monde un jour équivalant quelquefois à un beaucoup plus long espace de temps sur le calendrier!

Cherchons toutefois à nous rendre compte du *but* de ce service obligatoire, puis de sa réalisation pratique (*organisation, durée*).

Lorsqu'il en avait été question jusqu'à présent (c'était surtout le cas de l'étranger), on parlait de l'idée que l'Etat avait le droit et qu'il était dans son intérêt de préparer les jeunes filles, par un enseignement adapté, à leur vocation de mères et de ménagères. C'est de la présence de femmes qualifiées pour cette tâche que dépend le bonheur des familles. Or la famille constitue la base de l'Etat. Le mouvement féministe allemand s'était occupé du service civil de la jeunesse féminine. Le programme établi en Bulgarie — qui n'a du reste jamais été mis en pratique — parlait des mêmes prémisses. Plus le travail professionnel éloigne les jeunes filles du foyer domestique dès qu'elles ont quitté l'école, plus il est urgent de leur donner une instruction ménagère qui les prépare à l'éventualité du mariage. Educateurs, offices d'orientation professionnelle, associations féminines, tous se sont attelés, depuis des décades, à la solution du problème. Au dernier Congrès national suisse pour les intérêts féminins, on réclama à plusieurs reprises cette préparation des jeunes filles à leur tâche naturelle. On prévoyait à cet effet des classes de perfectionnement qui seraient obligatoires après les années scolaires, et qui ont d'ailleurs été établies avec plein succès dans quelques localités (communes du canton de Berne, par exemple).

Mais M. Waldvogel est d'avis que ces institutions poursuivent un but trop peu altruiste, et voudrait proposer à notre jeunesse un idéal plus élevé. Selon lui, nous avons l'obligation de rendre nos filles conscientes des devoirs patriotiques et sociaux qui leur incombent comme citoyennes. Au lieu d'ordonner leur existence d'après des considérations personnelles, elles doivent se sentir appelées au service de la communauté. M. Waldvogel énumère ensuite les diverses formes de travail social qui seraient à leur portée: service dans les hôpitaux, les asiles et les crèches, besognes ménagères dans les établissements de bienfaisance, dans les cuisines populaires et scolaires, assistance publique, etc. Il va sans dire que nous n'avons pas d'objection à voir notre jeune génération se livrer à des occupations de cette nature, à condition que le fonctionnement des œuvres philanthropiques n'en souffre pas. Mais nous tenons à faire remarquer que le travail de chacune, et en particulier celui des mères, est une forme de dévouement à la collectivité. Qu'il

¹⁾ Société de jeunes filles en Suisse allemande. Les *Sempacherinnen* correspondent à peu près à nos *Montrichettes*. Les *Stauffacherinnen* ont un but essentiellement ménager qui ne correspond à aucun groupement romand (*Réd.*).